

Le Canada pense à interdire toute critique de l'islam

Article rédigé par , le 22 février 2017

[Source : Valeurs Actuelles]

Islam. Une députée libérale canadienne soutenue par son parti a déposé une motion contre *“le racisme et la discrimination religieuse systémiques”*. La mesure ne concernera que l'islam et pas les chrétiens, juifs, sikhs et indoues, malgré les demandes des conservateurs.

Pour stopper la discrimination, discriminons. Au Canada, comme le rapporte *Le Figaro* ce matin, est en train d'être débattue une motion, M-103, qui devrait être votée le mois prochain. Quel est son objet ? Lutter contre *“le racisme et la discrimination religieuse systémiques”*. Si cela n'a rien de surprenant au pays de Justin Trudeau, ce qui l'est un peu plus est la ténacité des libéraux de la Chambre des communes dans leur volonté de rendre cette loi discriminatoire.

On pourra critiquer les chrétiens, mais pas les musulmans

Car quand il s'agit de racisme, on ne parle que de l'islam. Les autres religions ne sont pas concernées par l'initiative. Le titre de la proposition de cette députée musulmane d'origine pakistanaise ? *“Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait : - reconnaître qu'il faille endiguer le climat de haine et de peur qui s'installe dans la population ; – condamner l'islamophobie...”* Le texte n'aura pas valeur de loi, précise le quotidien, mais il fera jurisprudence.

Les conservateurs ont eu beau demander à ce que la motion soit étendue aux religions chrétienne, juive, sikh et hindoue, rien n'y a fait. On pourra donc critiquer les chrétiens, mais pas les musulmans. Le contexte a joué pour favoriser ce genre de mesures : il y a trois semaines, une mosquée de Québec était attaquée par un jeune homme, qualifié par les médias de sympathisant d'extrême droite quand les terroristes islamistes sont des *“déséquilibrés”*, qui se rendait à la police quelques instants plus tard.

“Haïr une doctrine ou une idée peut tout à fait être approprié”

Sans même se focaliser sur la discrimination contenue dans le texte, certains élus s'étonnent que l'on vote des motions limitant la liberté d'expression. Comme ce député, qui confie au quotidien *Le Devoir* : *“Haïr une personne est mal et lui faire subir de la discrimination est illégal, mais haïr une doctrine ou une idée (...) peut tout à fait être (...) approprié”*. Il n'est pas certain que Justin Trudeau et ses partisans l'entendent de cette oreille.